



Fonds pour l'Initiative Locale Agricole

Aide à la plantation 2024

Dossier de demande d'aides

Le Fond pour l'Initiative Locale Agricole vise à aider le maintien et le développement sur le territoire de Bordeaux Métropole d'une économie agricole viable, diversifiée, respectueuse de l'environnement et productrice d'une alimentation de qualité pour les habitants du territoire.

Les bénéficiaires du FILA, à la condition expresse que leur projet concerne impérativement un investissement réel sur le territoire métropolitain et qu'ils démontrent que les fonds attribués viseront exclusivement cet investissement, sont principalement :

- les agriculteurs au sens de producteurs à titre principal ou secondaire, personnes morales ou physiques, dont le siège social est situé sur l'une des 28 communes du territoire de Bordeaux Métropole ;*
- les groupements et coopératives d'agriculteurs de production, de mise en commun de matériel agricole, de transformation ou commercialisation de produits locaux, dont le siège social est situé sur l'une des 28 communes du territoire de Bordeaux Métropole.*

A titre secondaire, peuvent également être éligibles s'ils répondent à la même condition :

- les agriculteurs au sens de producteurs à titre principal ou secondaire, personnes morales ou physiques, dont le siège social est hors métropole ;*
- les groupements et coopératives d'agriculteurs de production, de mise en commun de matériel agricole, de transformation ou commercialisation de produits locaux¹ dont le siège social est hors métropole.*

Le FILA est destiné à soutenir financièrement les initiatives agricoles locales qui concourent à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Adaptation du mode de production et de l'exploitation aux changements climatiques dans une logique de développement durable.*
- Développement de systèmes de cultures et de pratiques agroenvironnementales.*
- Diversification des productions sur une même exploitation dans une logique d'adaptation aux changements climatiques.*
- Mise en place et/ou entretien de corridors et infrastructures écologiques sur l'exploitation.*
- Adaptation de l'exploitation au risque inondation.*
- Adaptation de l'exploitation pour limiter les pollutions ou la prolifération des espèces exotiques envahissantes ou susceptibles d'occasionner des dégâts.*
- Consolidation ou développement de filières locales et durables de transformation ou de commercialisation de produits locaux (vente directe, circuits courts, restauration collective, etc.).*

NOM, Prénom du porteur de projet :

Commune du siège d'activité du porteur de l'établissement :

Projet pour lequel l'aide est sollicité (synthèse du projet) :

Les détails du projet étant présentés dans le diagnostic d'exploitation réalisé par la chambre d'agriculture.

Plantation d'arbres : OUI NON

Nombre de pieds à planter :

Plantation de haies : OUI NON

Nombre de pieds à planter :

Je soussigné....., atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier et de toutes les pièces jointes.

Fait le

Signature :

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse mail suivante :

fila@bordeaux-metropole.fr

OBLIGATIONS GENERALES A RESPECTER POUR LE DEMANDEUR
--

Tout demandeur s'engage à respecter les obligations générales suivantes :

- Ne pas solliciter d'autres dispositifs d'aide pour les mêmes investissements détaillés dans la réponse à cet AAP, en particulier l'Appel à projets 2023 « Arbres & Agriculture en Nouvelle-Aquitaine » du Conseil Régional *Une attestation spécifique précisant la renonciation à l'aide du Conseil Régional pour les entités du projet de plantation déposé dans le cadre de la réponse à cet Appel à Projets sera à compléter et signer par l'exploitant*
- Réaliser les travaux de plantation avant fin mars 2026
- Maintenir les investissements plantés d'une durée minimale de 15 ans (sous réserve du maintien de l'activité agricole)
- Ne pas planter d'éléments en remplacement de haies ou d'arbres au préalable arrachés et/ou déplacés
- Respecter les consignes de préparation du sol pré-plantation comme précisé par la structure animatrice ainsi que les recommandations suite à la plantation (arrosages, etc.)
- Réaliser le projet de plantation comme prévu dans le diagnostic agro-écologique de l'exploitation (dates des travaux de plantation et emplacements des éléments)
- Respecter les modalités d'entretien des investissements plantés dans le temps comme précisé par la structure animatrice
- Déclarer à la PAC (si déclarant PAC) les éléments dès la campagne de l'année suivante

INFORMATION SUR LE DEMANDEUR

Type (cocher la case correspondante) :

- Exploitant agricole à titre individuel
- Exploitation en groupement ou sociétaire (GAEC, EARL, ...)
- Agriculteur installé depuis moins de 3 ans
- Groupement d'agriculteurs (SCIC, CUMA, GIE, GIEE...)
- Coopératives d'agriculteurs
- Autre structure :

Le demandeur :

Madame, Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Si personne morale, nom de la structure :

Adresse du demandeur, de l'exploitation ou de la structure :

.....
.....

Téléphone :

Mail :

Informations sur la structure :

Raison sociale :

Forme judiciaire :

N° SIRET :

N° MSA :

N° APE :

N° TVA intracommunautaire :

Nombre d'emplois dans la structure (en équivalents temps pleins (ETP)) :

Certification de tout ou partie de l'exploitation (BIO, HVE, autre) – précisez sur combien de surface :

.....

FINANCEMENT DU PROJET

Dépenses prévues

(Joindre des devis datés de moins de 6 mois)

Catégorie de projet (1)	Natures des dépenses (1 ligne par dépense)	Montant (€ HT) par nature de dépense

(1) Catégorie de projet : Adaptation du mode de production et de l'exploitation aux changements climatiques dans une logique de développement durable / Développement de systèmes de cultures et de pratiques agroenvironnementales / Diversification des productions sur une même exploitation dans une logique d'adaptation au changement climatique / Mise en place et/ou entretien de corridors et infrastructures écologiques sur l'exploitation / Adaptation de l'exploitation au risque inondation / Adaptation de l'exploitation pour limiter les pollutions / Adaptation de l'exploitation pour limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes ou susceptibles d'occasionner des dégâts / Consolidation ou développement de filières locales et durables de transformation ou de commercialisation de produits locaux

Recettes prévisionnelles

Financiers	Montant € HT
Autofinancement (20 % minimum)	
Banque	
Organisme de crédit	
Montant Aide à la plantation Bordeaux Métropole demandé	
Autre(s) :	

PIECES A FOURNIR

- **Le présent dossier dûment complété**
- **Un Diagnostic d'exploitation précisant le détail du projet et ses enjeux réalisé par la Chambre d'agriculture de la Gironde**
- **Attestation d'affiliation ATEXA¹**
- **Devis daté de moins de 6 mois** pour l'investissement prévu, précisant le montant hors taxe et l'identité et les coordonnées du vendeur ;
- **Un engagement à ne pas solliciter l'aide de la Région** sur le même projet
- **Un RIB**
- **Toutes les pièces** que le candidat jugera nécessaires à l'analyse du dossier

L'absence de pièces ou le retard dans la transmission des pièces pourra entraîner l'exclusion de la candidature ou le report de l'instruction du dossier.

¹ Assurance obligatoire gérée par la MSA qui couvre automatiquement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, les cotisants de solidarité, sous certaines conditions, les aides familiaux et associés d'exploitation, les collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise (conjoint, concubin ou pacsé du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole).